

# LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE LES ALPILLES

Employeurs, chaque année vous vous acquittez du paiement du solde de la taxe d'apprentissage.

Mais vous pouvez choisir à qui sera affecté ce solde

Acteur majeur de la formation initiale professionnelle dans les Alpilles qui accueille plus de 200 apprenants chaque année, le lycée agricole de Saint Rémy-de-Provence, compte sur votre soutien !

**Les professionnels de demain pour donner vie à vos projets, sont à vos côtés.**

## Aménagements paysagers

SERVICES AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES  
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE



### Concrètement à quoi sert le solde ?

- Financer des projets pédagogiques de nos élèves
- Achat, entretien de matériel et équipements pédagogiques
- Développer les compétences et l'insertion des jeunes

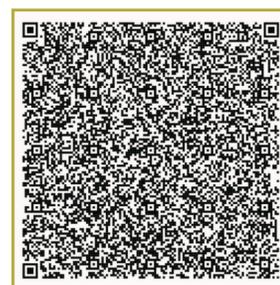


### Quand verser ce solde au Lycée agricole ?

Fin mai/début juin et pendant une période de 2 mois environ, s'ouvre la campagne de déclaration du solde qui vous permet de **choisir le LPA de Saint-Rémy de Provence**

### Comment verser ce solde au Lycée agricole ?

Grâce à vos identifiants Net-entreprise, connectez-vous sur le site : <https://www.soltea.education.gouv.fr> ou Scannez ce QR Code



N'hésitez pas à solliciter votre cabinet comptable en lui demandant d'effectuer ce versement pour notre établissement grâce à notre **Siret 19131715500015** ou en saisissant le code UAI suivant : **0131715U**



### Qui contacter pour m'informer ?

M.Briffot, Proviseur et M.Belguebli, Secrétaire général

☎ 04 90 92 03 20

✓ <https://lpa.st-remy.educagri.fr/infos-pratiques/taxe-dapprentissage>

✉ [lpa.st-remy@educagri.fr](mailto:lpa.st-remy@educagri.fr)